



Initiative populaire fédérale «Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes»

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976
sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur la
vérification des listes de signatures déposées le 22 mars 2019 à l'appui de l'initiative
populaire fédérale «Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes»²,

décide:

1. Présentée sous la forme d'un projet rédigé, l'initiative populaire fédérale
«Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes» a abouti, les 100 000
signatures valables exigées par l'art. 139, al. 1, de la Constitution ayant été
recueillies.
2. Sur 112 991 signatures déposées, 112 633 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée
au comité d'initiative: Stephan Sievi, Avenue de Gilamont 44B,
1800 Vevey.

18 avril 2019

Chancellerie fédérale suisse:

Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

¹ RS 161.1

² FF 2017 6105

**Initiative populaire fédérale
«Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes»**

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	5 848	28
Berne	6 491	6
Lucerne	1 518	4
Uri	76	36
Schwyz	511	3
Obwald	76	0
Nidwald	92	0
Glaris	61	0
Zoug	493	0
Fribourg	15 156	61
Soleure	1 016	3
Bâle-Ville	874	0
Bâle-Campagne	1 033	0
Schaffhouse	175	0
Appenzell Rhodes-Ext.	174	0
Appenzell Rhodes-Int.	51	0
Saint-Gall	1 390	2
Grisons	744	2
Argovie	1 909	23
Thurgovie	558	11
Tessin	940	2
Vaud	43 820	119
Valais	11 175	31
Neuchâtel	4 308	12
Genève	12 587	3
Jura	1 557	12
Suisse	112 633	358